

PRINCIPES D'AUTONOMISATION DES FEMMES

Un partenariat stratégique pour des changements
positifs

*Pour l'entreprise
aussi, l'égalité est une
bonne affaire*

– UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES
FEMMES – BPW INTERNATIONAL – PRINCIPES D'AUTONOMISATION
L'ENTREPRISE AUSSI, L'ÉGALITÉ EST UNE BONNE AFFAIRE – L
EN ŒUVRE DES PRINCIPES D'AUTONOMISATION DES FEMMES
CONDITION FÉMININE CANADA – POUR L'ENTREPRISE AUSSI
AFFAIRE – DIRIGEANTS GOUVERNEMENTAUX – DÉPUTÉS – L
EN ŒUVRE DES PRINCIPES D'AUTONOMISATION DES FEMMES
DIRIGEANTS D'ENTREPRISES – ADMINISTRATEURS GÉNÉRAUX
LANCEMENT DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES
FEMMES PAR BPW CANADA – POUR L'ENTREPRISE AUSSI, L'
– CONDITION FÉMININE CANADA – BPW CANADA – DIRIGEANTS

D'AUTONOMISATION

PRINCIPES



DES FEMMES

**POUR L'ENTREPRISE AUSSI,
L'ÉGALITÉ EST UNE BONNE AFFAIRE**



BPW International

BPW Canada

*Une initiative de partenariat d'ONU Femmes
et du Pacte mondial des Nations Unies*



BPW Canada

BPW CANADA (la Fédération canadienne des Clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles) s'est donné pour mission de faire avancer et d'autonomiser les femmes dans le milieu du travail, dans le milieu des affaires et dans la société civile. Nous invitons tous les intervenants à participer au projet national de mise en œuvre des Principes d'autonomisation des femmes et à témoigner de leur détermination à assurer l'égalité des sexes au Canada.

Pourquoi l'égalité économique des femmes est-elle importante?

Dans la foulée de la crise économique de 2008, il apparaît clairement que « C'EST LE TEMPS » de mettre à profit tous les atouts économiques et sociétaux dont nous disposons pour tirer profit des compétences de plus de 50 p. 100 de notre main-d'œuvre qui ne sont pas exploitées. Les femmes comptant maintenant pour plus de 50 p. 100 des diplômés de nos universités, les gouvernements et les entreprises sont bien avisés de maximiser le rendement des dollars que nous investissons dans l'éducation postsecondaire.

Les sept Principes d'autonomisation des femmes font ressortir l'avantage qu'ont à la fois notre gouvernement et les entreprises canadiennes à agir pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principes fournissent une « perspective » au moyen de laquelle les entreprises et le gouvernement peuvent analyser les pratiques qu'ils utilisent et étudier les initiatives fructueuses qui permettent d'améliorer le rendement. Des recherches et des rapports crédibles sont produits qui continuent de montrer les raisons pour lesquelles les femmes constituent des atouts certains dans le milieu des affaires au XXI^e siècle. Le marché du travail est appelé à devenir extrêmement compétitif, la main-d'œuvre compétente s'amenuisant, et les entreprises seront bien avisées de prendre des mesures aujourd'hui pour être considérées comme des employeurs de choix et reconnues auprès des consommateurs informés pour l'attention qu'elles portent à l'égalité des sexes au travail et leurs pratiques commerciales.

Malgré les politiques prévues dans les lois qui appuient le principe universel reconnu au niveau international voulant que l'égalité entre les sexes est un droit de la personne fondamental, il y a encore des ratés dans nos aspirations communes pour un accès aux possibilités d'avenir égal pour tous. Les Principes d'autonomisation des femmes offrent un cadre d'action pour favoriser les changements nécessaires aux niveaux des mentalités, des comportements et des programmes dans le milieu du travail. Les dirigeants d'entreprises et les dirigeants gouvernementaux qui se pencheront sur l'application de ces principes dans la réalité d'aujourd'hui y trouveront de nouvelles perspectives et de nouvelles possibilités pour créer des milieux de travail où les femmes seront autonomes et égales aux hommes, des milieux qui favoriseront l'avènement d'une société plus prospère et plus juste pour tous ses membres.

Les sept Principes d'autonomisation des femmes

1. Avoir une direction favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau des entreprises.
2. Traiter tous les hommes et les femmes de manière équitable au travail – respecter et appuyer les droits de l'homme et la non-discrimination.
3. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs des deux sexes.
4. Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes.
5. Mettre en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes au niveau du développement des entreprises, de la chaîne logistique et du marketing.
6. Promouvoir l'égalité grâce à des initiatives communautaires et à la mobilisation.
7. Mesurer et faire rapport publiquement sur les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes.

Conçus d'abord comme un outil destiné au secteur privé pour l'aider à appliquer des politiques et à réaliser des programmes propices à l'égalité des sexes, les Principes d'autonomisation des femmes fournissent également une plateforme qui peut aider tous les intervenants à progresser dans leurs objectifs d'égalité des sexes. Ensemble, nous pouvons créer un Canada où les femmes profitent de capacités pleines et entières de se réaliser sur le plan économique et où elles peuvent occuper des postes de direction et de décision, à l'avantage de tous les Canadiens.

Collaboration

BPW International a été l'une des premières ONG à reconnaître l'importance qu'il y avait à participer à un processus de consultation international faisant appel à différents intervenants lancé en 2009. Les Principes d'autonomisation des femmes sont le fruit d'un partenariat de UNIFEM (un volet de ONU Femmes) et du Pacte mondial de l'ONU qui encourage les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les Nations Unies à s'engager à faire progresser l'égalité des sexes.

BPW Canada, une ONG affiliée à BPW International qui utilise son vaste réseau partout au Canada, est bien placé pour travailler avec le gouvernement et le secteur privé, les entreprises, l'industrie et la société civile à l'avancement de l'égalité des sexes au Canada.

Le dialogue stratégique sur les Principes d'autonomisation des femmes de BPW Canada

BPW Canada a entamé des discussions avec les dirigeants gouvernementaux chargés de gérer les questions relatives à la condition féminine afin d'obtenir un appui stratégique pour le lancement officiel du projet de mise en œuvre des Principes d'autonomisation des femmes au Canada. Des échanges propices à la réflexion tenus avec l'honorable Rona Ambose, ministre responsable de la Condition féminine, et Mme Suzanne Clément, coordonnatrice de Condition féminine Canada, ainsi que Mmes Irene Mathysen et Judy Sgro, porte-parole pour la Condition féminine du NPD et du Parti libéral respectivement, ont mené à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour faire progresser l'égalité des sexes à un autre niveau. Des échanges par correspondance avec Mme Elizabeth May (Parti vert) et des discussions avec Mme Joy Smith, députée du Manitoba, et Mme Susan Truppe, M. Ed Holder, député de London Ontario, et M. Dean Del Mastro de Peterborough, Ontario permis d'obtenir un soutien supplémentaire pour l'égalité des sexes et le projet de mise en œuvre des Principes d'autonomisation des femmes.

L'activité récente avec la chambre de commerce de Londres fournit une autre indication des avantages énormes des sociétés et du ' s'engageants de Président s dans une association stratégique de cette nature.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec nos représentants gouvernementaux élus, le statut des femmes Canada et les sociétés et le ' de Président s à travers le pays pour lancer le projet de principes d'habilitation du ' s de femmes au Canada.

Voici le calendrier d'activités proposé par BPW Canada pour présenter les Principes d'autonomisation des femmes aux Canadiens et aux Canadiennes.

Sensibilisation et Action

Première étape

23 octobre - 31 décembre 2011

- **Dialogue - Revue / Affiner BPW Canada stratégie mise en œuvre et le calendrier WEPS**
- **Gouvernement du Canada / de la Condition féminine - Leadership en action**
 - Réunions stratégiques avec les députés
 - Invités à signer Déclaration WEPS de Support / Suivi
- **Base de données de signatures de députés et de dirigeants de suivi mis au point**
- **BPW Canada Club WEPS sensibilisation / Développement des ressources**
 - Projet de club paquet de ressources d'introduction / affichage sur le site

Deuxième étape

1 janvier- 15 juin, 2012 en cours ...

- **Introduction / analyse de rentabilisation de promouvoir WEPS des chefs d'entreprise dans le Londres communautaire, de l'Ontario ...**
- **Pilot: Chambre de Commerce de partenariat établie (Juin 6, 2012)**
 - Consultations
 - Réunions
 - Forums / Séminaire
- **Convention Sponsors invités à devenir signataires ou de reconnaissance au Gala Banquet WEPS**
- **Affiner la stratégie WEPS et d'intégrer dans le Plan de soutien WEPS action pour le renouvellement et le budget 2012-2014**

Troisième étape

15 Juin - 24 Juin, 2012

- **WEPS Canada Reconnaissance Milestone: Lancement officiel & Évènement**
 - Suivi avec les députés de la communauté, des PDG, Sponsors
 - Sensibilisation et l'engagement WEPS Conférence de presse
 - Reconnaître premiers signataires WEPS gala
 - WEPS Gala et le Président Key Note international en collaboration avec BPW Canada de la Convention nationale Hôtel Hilton, London, Ontario, Canada (23 juin, 2012)

Activité charnière de reconnaissance officielle des signataires

Quatrième étape

Juillet - Décembre 2012

- **WEPS Lancement des activités de suivi**
 - Jusqu'à ce jour député et chef de la direction Base de données Signataire
 - Envoyer signataires de la BPW International
 - Incorporer dans le Plan de soutien WEPS action pour le renouvellement / 2012-2014 le budget
 - Développer / renforcer les partenariats nationaux pour soutenir la mise en œuvre du club
 - Chambre, chef de la direction. Député ...

Promotion et soutien continus des principes

Cinquième étape

juillet 2012 - juin 2013

- **Soutien WEPS club de mise en œuvre**
 - Identifier les clubs prêts à lancer WEPS dans leurs communautés
 - Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre / calendrier et le soutien
 - Engager club WEPS équipe en sessions de coaching WEPS Webinar

Sixième étape

août - décembre 2012

- **En cours de promotion WEP & Suivi**
 - Nouveaux signataires WEP ajouté à la liste WEPS Canada et a publié à la BPW International / Global Compact / ONU
 - Fournir un soutien continu à la chef de la direction pour faire avancer les implémentations complètes des Principes d'autonomisation des femmes
- **Appelez pour les meilleures pratiques délivré à WEPS Signataires du Canada et a ajouté au Canada WEPS annonce**

Septième étape

janvier 2013.....

- **Stratégie de partage des ressources** (actions intentionnelles et délibérées résultats)
 - Partage des meilleures pratiques / affichage ...
 - Adapter les politiques et pratiques existantes en milieu de travail
 - Établir des politiques et des pratiques nouvelles en milieu de travail
 - Initiatives de formation et de développement (condition de la femme / BPW ressources ...)
 - Politique & avancement de la recherche

Huitième étape

janvier 2013.....

- **Suivi wEPS mise en œuvre (BPW International / Global Compact)**
 - Suivi des initiatives WEP
 - Progrès / Résultats
 - Rapports annuels
- **Bi-annuel de reconnaissance et de meilleures pratiques de l'événement**
- **Explorez Partenariat pour la demande:** WomenConnect et / ou entreprises Empowering avec un "Equality Means Business» mentalité

Ce calendrier est souple et adaptable selon le niveau de participation obtenu du gouvernement canadien et des chefs d'entreprises dans l'application des Principes d'autonomisation des femmes. Nous avons à cœur de collaborer avec tous les intervenants et nous sommes tout à fait disposées à explorer tous les partenariats susceptibles de mener à de nouvelles initiatives ou d'accélérer la réalisation de certains aspects du projet présentés au cours de cette étape de planification préliminaire.

Vous trouverez ci-joint la Déclaration d'appui aux Principes d'autonomisation des femmes. Nous serons heureuses de discuter plus en détail du projet et de travailler avec vous à l'avancement des Principes d'autonomisation des femmes au Canada.

La présidente de BPW Canada,

Doris E. Hall

Vision des Principes d'autonomisation des femmes

Changer en profondeur le comportement des entreprises et faire reconnaître l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des objectifs opérationnels fondamentaux.

Objectif des Principes d'autonomisation des femmes

Motiver et amener les entreprises à prendre de vastes mesures pour autonomiser les femmes dans le milieu du travail, le milieu des affaires et la collectivité et à considérer ces mesures comme essentielles à la durabilité des entreprises.



BPW

Déclaration d'appui

Les Principes d'autonomisation des femmes au Canada



Nous, les dirigeants d'entreprises et les dirigeants gouvernementaux de partout au Canada, déclarons que nous appuyons l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes pour :

- attirer le plus vaste bassin possible de compétences dans nos milieux de travail;
- favoriser la compétitivité de nos entreprises et du pays;
- nous acquitter de nos responsabilités organisationnelles et satisfaire à nos engagements de durabilité;
- manifester, dans nos entreprises et nos organismes, les comportements qui témoignent de la société que nous voudrions avoir pour nos employés, nos concitoyens et nos familles;
- favoriser les conditions socioéconomiques qui offrent des possibilités aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons;
- favoriser le développement durable dans les pays dans lesquels nous intervenons.

En conséquence, nous sommes favorables aux Principes d'autonomisation des femmes – Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire, formulés et diffusés par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et le Pacte mondial des Nations Unies. BPW Canada, en sa qualité de membre fondateur de BPW International, s'est donné pour mission d'aider à obtenir l'adhésion d'un large public par une campagne de sensibilisation et la tenue de consultations auprès du secteur privé, des gouvernements et de la société civile du Canada. Les Principes d'autonomisation des femmes comportent sept étapes que les entreprises, les gouvernements et d'autres secteurs peuvent suivre pour favoriser l'autonomisation des femmes au Canada.

Le traitement égal des femmes et des hommes n'est pas seulement la bonne chose à faire – c'est également une bonne chose pour les affaires. La participation pleine et entière des femmes dans nos entreprises et dans la société en général est une bonne pratique de gestion non seulement dans le monde d'aujourd'hui, mais aussi dans celui de demain. L'autonomisation des femmes comme objectif principal d'une culture globale de durabilité et de responsabilité organisationnelle

profitera à tout le monde. L'engagement collectif que nous prenons à l'égard des Principes d'autonomisation des femmes nous aidera à concrétiser ces possibilités.

Nous invitons les dirigeants d'entreprises et les dirigeants gouvernementaux à se joindre à nous et à s'inspirer des Principes d'autonomisation des femmes pour mettre en œuvre les mesures stratégiques que nous pouvons tous prendre dans le milieu de travail, dans le milieu des affaires et dans la collectivité pour autonomiser les femmes et faire profiter les entreprises et la nation de leurs capacités. Nous nous efforcerons d'utiliser des données désagrégées selon le sexe dans nos rapports de durabilité pour faire connaître nos progrès à nos intervenants.

Nous vous invitons cordialement à vous joindre à nous.

**Signature de la Déclaration d'appui aux Principes
d'autonomisation des femmes**

**Principes d'autonomisation des femmes – Pour l'entreprise
aussi, l'égalité est une bonne affaire**

Veuillez remplir le formulaire et le retourner à Sheila Crook
(fcrook2@yahoo.ca ou sheila@smcperformanceplus.com 705 743-2323) OU à
Doris Hall (dorish@rogers.com 519 473-3505). Nous vous invitons à nous poser
vos questions.



ENTREPRISE / CIRCONSCRIPTION / ORGANISME

Nom
Industrie/Secteur
Pays
Ville et province
Nombre d'employés

ADMINISTRATEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) / DÉPUTÉ(E) / DIRECTEUR(TRICE) EXÉCUTIF(VE)

Titre de salutation (M.; Mme; etc)
Prénom
Nom
Titre complet du poste
Signature

PERSONNE-RESSOURCE

Titre de salutation (M.; Mme; etc)
Prénom
Nom
Titre complet du poste
Courriel
Téléphone +

***** Veuillez remplir le formulaire Engagement à l'égard des Principes d'autonomisation des femmes. La rétroaction reçue servira à orienter les activités, à déterminer les sujets de discussion et à connaître les priorités des entreprises et des gouvernements.**

Pacte mondial – Nations Unies



Engagement à l'égard des Principes d'autonomisation des femmes

1. CITATION DE L'ADMINISTRATEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)/DU(DE LA) DÉPUTÉ(E)/DU(DE LA) DIRECTEUR(TRICE) EXÉCUTIF(VE) (facultatif)

Veillez fournir une citation de votre administrateur(trice) général(e), de votre député(e) ou de votre directeur(trice) exécutif(ve) concernant les raisons pour lesquelles cette personne a signé la Déclaration d'appui et pour lesquelles l'automatisation des femmes constitue pour elle une priorité. La citation sera intégrée aux documents relatifs aux Principes d'autonomisation des femmes, présentés sous forme électronique dans le Web et également sur papier, pour mettre en lumière l'engagement de l'entreprise à l'égard de ces principes.

2. EXEMPLE DE POLITIQUE, DE PRATIQUE OU D'INITIATIVE (facultatif)

Veillez fournir un exemple, ou un lien, d'une ou de plusieurs politiques, pratiques ou initiatives pertinentes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les exemples seront intégrés à notre publication *Companies Leading the Way* comprise dans les documents sur les Principes d'autonomisation des femmes, présentés sous forme électronique dans le Web et sur papier, pour mettre en lumière l'engagement de l'entreprise à l'égard de ces principes.

3. SECTEURS D'INTÉRÊT

Veillez indiquer les secteurs d'intérêt particuliers pour nous aider à organiser des activités susceptibles d'aider à mettre en œuvre les Principes d'automatisation des femmes (p. ex. : des conseils sur la façon de rédiger les rapports, une rémunération égale pour un travail égal, une chaîne des valeurs ou encore des initiatives communautaires).

4. CONTRIBUTION VOLONTAIRE

La signature des Principes d'autonomisation des femmes ne comporte pas de frais. Toutefois, les contributions volontaires ou la commandite d'activités organisées pour aider les entreprises à mettre en œuvre ces principes sont les bienvenues. Si votre entreprise est intéressée à commanditer une activité communautaire ou le lancement national officiel de BPW Canada ainsi que la célébration prévue à cet effet en juin 2012, ou semestrielles WEPS Évènement, veuillez communiquer avec Sheila Crook pour de plus amples informations, à sheilacrook@smcperformanceplus.com.

OUI **Montant** **NON**

Les contributions annuelles suggérées sont de 5 000 \$US pour les grosses entreprises et de 500 \$US pour les petites, payables à la Foundation for the Global Compact. Veuillez indiquer si la fondation peut envoyer une facture à la personne-ressource et le montant à facturer, le cas échéant.

OUI **Montant** **NON**

5. APPUI ÉLARGI AU PROJET

Afin de faire progresser l'initiative de partenariat et de servir les entreprises et les intervenants qui adhèrent aux Principes d'autonomisation des femmes, nous demandons un appui élargi pour les activités de communications et de liaison, d'établissement des faits et de recherche ainsi que de préparation de rapports et de consignation concernant les pratiques exemplaires pour mettre en œuvre les Principes d'autonomisation des femmes. Veuillez communiquer avec le bureau de la présidente de BPW International (president.office@bpw-international.org).